

218C1782  
FR0004188670-FS1042

6 novembre 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TARKETT S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2018, la société Tweedy, Browne Company LLC<sup>1</sup> (One Station Place, Stamford, CT, 06902 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société TARKETT S.A. et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 4 900 557 actions TARKETT S.A.<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 7,69% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TARKETT S.A. sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Affiliated Managers Group Inc. Tweedy, Browne Company LLC a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 171 530 actions TARKETT S.A. pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 63 722 696 actions représentant 96 301 699 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.